

Mes sentiments sont évidemment partagés à l'approche de l'expiration du présent mandat du Canada au Conseil de sécurité. Nous nous sommes félicités de pouvoir contribuer directement au règlement des questions de guerre et de paix soumises au Conseil. Nous avons participé efficacement, ce me semble, à la prise de certaines décisions importantes. Mais nous avons également ressenti certaines frustrations, que partagent probablement la plupart des membres non permanents et qui viennent du fait que l'espace des mandats est trop long pour permettre ni d'acquérir une vaste expérience, ni d'influer sensiblement sur la façon dont le Conseil s'acquitte des responsabilités qui lui ont été dévolues par la Charte.

Nous avons été agréablement frappés de voir que le Conseil avait adopté, depuis notre dernier mandat il y a dix ans, des techniques discrètement efficaces de négociation qui ont favorisé l'esprit de coopération et de collégialité dans ses délibérations. Nous sommes d'avis qu'il s'est généralement bien acquitté des tâches qui lui ont été confiées.

Mais nous continuons de croire que le Conseil est trop passif. Il ferme trop souvent les yeux sur des situations qui constituent nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales et il continue de passer outre le fait qu'il doit, aux termes du mandat que lui confie la Charte, s'efforcer d'éloigner ces menaces avant qu'elles ne se présentent. Dans mon allocution devant cette Assemblée l'an dernier, j'exprimais la conviction que des échanges non officiels et privés entre les dirigeants représentés au Conseil aideraient ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités. Nous avons découvert, je dois l'avouer, que certains de nos collègues ne partageaient pas cet avis. Toutefois, je demeure convaincu de la valeur qu'auraient des réunions ministérielles périodiques qui fourniraient au Conseil l'orientation politique de haut niveau qui lui est essentielle pour oeuvrer au maintien ou au rétablissement de la paix lorsque l'on attend un conflit. Je sais que je ne suis pas le seul à souscrire à ce point de vue et j'invite tous ceux qui le partagent — les membres actuels du Conseil, et ceux qui leur succèderont — à poursuivre leurs efforts en vue de l'inciter à remplir le rôle qui lui a été dévolu par la Charte.

Je crois d'autre part qu'il est opportun de nous pencher encore une fois sur la représentation au Conseil. En 1965, le Conseil était porté de 11 à 15 membres. L'ONU comptait alors 118 membres. Aujourd'hui elle en a 150. Nombre d'États qui pourraient apporter une contribution positive aux travaux du Conseil doivent attendre une génération avant d'espérer y siéger.

Bien que son mandat se termine à la fin de cette année, le Canada continuera à suivre avec un vif intérêt les délibérations du Conseil. Nous ferons de notre mieux pour collaborer au renforcement de son rôle de maintien de la paix et pour l'inciter encore davantage à favoriser les relations amicales, la coopération et l'harmonie souhaitées dans la Charte des Nations Unies.

Passant en revue les activités de l'année écoulée, je me réjouis de la tenue de la session extraordinaire consacrée au désarmement.